

## Demands patronales secteur institutionnel et commercial et secteur industriel – Négociation 2021-2025

Enjeux	Principe
<b>Temps supplémentaire</b>	<b>Article 21.02</b> 3 premières heures à taux et demi
<b>Horaire de travail</b>	<b>Article 20.01 2)</b> Permettre des ententes entre les salariés et l'employeur sans aviser le groupe syndical majoritaire et la CCQ.
	<b>Article 20.02</b> Introduire un principe d'étalement des revenus
<b>Appareils électroniques intelligents</b>	<b>Article 20.01 3) et 24.01</b> Trouver les aménagements nécessaires à la suite de la décision arbitrale sur les systèmes de pointage électroniques.
<b>Frais de déplacement</b>	<b>Article 23.06</b> Responsabiliser les travailleurs lors des changements de domicile.
	<b>Article 23.09 4)</b> Augmentation de la borne de frais de déplacement octroyant le paiement des frais de chambre et pension.
<b>Mobilité de la main-d'œuvre</b>	<b>Section 15</b> Trouver les aménagements nécessaires afin de respecter les exigences imposées par les conclusions de la décision du TAT.
<b>Industrie lourde (secteur industriel seulement)</b>	Modification des travaux assujettis à l'industrie lourde.
<b>Remise des cartes de temps</b>	<b>Articles 16.04 et 16.05</b> Responsabiliser le travailleur dans la remise de sa carte de temps.
<b>Période d'essai</b>	<b>Article 14.01 1)</b> Allonger la période d'essai à 20 jours ouvrables.
<b>Indemnité d'équipement de sécurité</b>	<b>Article 25.05 4)</b> Réduire le montant des indemnités d'équipement de sécurité à 0,30 \$ pour tous les métiers.